Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/09/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
08/09/2023

Date d'affichage
08/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....
et publication du :
../../....

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :
M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine donne pouvoir à Mme PAYOT Marie, Mme BIDART Michelle donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme DURAND Pascale, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme BIDART Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme HONTAA Corinne

Numéro interne de l'acte : 45
Objet : Avenant à la convention cadre valant opération de revitalisation territoriale de la communauté de communes du Pays de Nay - convention cadre petites villes de demain "

M. le Maire rappelle que par délibération du 11 octobre 2019 le Conseil municipal de Nay a approuvé la convention d'opération de revitalisation des territoires intercommunale. Il convient aujourd'hui de faire évoluer la convention ORT pour acter la programmation des actions en cours et des projets à l'étude pour les 4 prochaines années.

Pour construire son projet de territoire et actualiser la convention cadre « petites villes de demain » la commune de Nay s'est appuyée sur un diagnostic territorial et un travail collaboratif des élus avec l'intercommunalité, afin d'établir une feuille de route pour le mandat actuel notamment. La municipalité souhaite mettre au cœur de ses réflexions la participation citoyenne afin de construire la ville de demain avec et pour ses habitants. Elle a pour ambition d'être une ville dynamique, tournée vers la jeunesse et offrant tous les services nécessaires à sa population. Le projet de territoire est fondé sur le slogan « Ensemble, bâtissons demain » et se décline en cinq axes.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

1. Dynamiser l'économie
2. Valoriser et préserver le patrimoine et le paysage
3. Maintenir le lien social
4. S'engager dans la transition écologique et énergétique
5. Développer une image moderne et dynamique

Aussi l'avenant à la convention cadre valant opération de revitalisation territoriale de la communauté de communes du Pays de Nay – convention cadre petites villes de demain, jusqu'en 2026 s'articule autour de cinq axes :

Axe 1. Le projet urbain et les fonctionnalités urbaines

Actions	Porteur	Calendrier réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires
1.1. AMI Centre-bourgs : réhabilitation espaces publics et voiries	Mairie	en cours 2016-2024	4 700 000 €	État : 2 240 117€
				Région : 150 000€
				Mairie : 2 309 883€
1.2. Construction d'un centre culturel place Marcadieu (site de l'ancienne gendarmerie)	CCPN	en cours 2022-2024	8 356 118 €	État (DRAC) : 1 716 625€
				État (DSIL) : 455 493€
				CNC : 250 000€
				Région : 1 239 519€
				Département : 850 000€
				CCPN : 3 844 481€
1.3. Réaménagement de la terrasse des Marnières	Mairie	en cours 2023	20 000 €	
1.4. Réaménagement des Berges du Gave	Mairie	2023-2028	En cours de définition	CAUE, Département
1.5. Requalification de la Place Saint-Roch	Mairie	en projet 2025-2026	Estimation 1 560 000€	État, Région, Département, Agence de l'Eau

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Axe 2. Traitement de l'habitat

Actions	Porteur	Calendrier réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires
2.1. OPAH-RU	Mairie	réalisé 2016-2022	5 000 000 €	ANAH : 1 820 000€
				Région : 54 000€
				Département
				CCPN : 446 000€
				Mairie : 36 000€
				Propriétaires et investisseurs
				Action Logement
2.2. ORI-THIRORI	Mairie	abandon 2016-2022	450 000 €	ANAH : 315 000€
				Région : 15 000€
				Mairie : 120 000€
2.3. Opération façades	Mairie	abandon 2019-2024	90 000 €	
2.4. Projet immobilier Souyeux	Investisseur privé	2023-2025	Non communiqué	
2.5. Projet immobilier Petit Boy	Investisseur privé	2023-2025	Non communiqué	
2.6. Projet immobilier Nexity/Domofrance	Nexity/Domofrance	en cours 2023-2024	Non communiqué	Nexity : Non communiqué
				Domofrance : 961 619€
				Département : 587 927€
				CCPN et Mairie : 178 276€
2.7. Étude sur les logements vacants	Mairie	en cours 2022-2023	En régie	Département, Mairie

Axe 3. Le développement touristique

Actions	Porteur	Calendrier réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires
3.1. Affirmation de Nay en qualité de "Pôle touristique"	CCPN et Mairie	réalisé 2016-2021	401 000 €	CCPN : 252 000€
				Autres collectivités
3.2. Renouvellement de la scénographie de l'exposition permanente de la Maison Carrée	Mairie	en cours 2022-2023	84 612 €	Région : 21 233,02€
				Associations : 17 000€
				Mécénat : 5 000€
				Financement participatif : 6 842,89€
				Mairie : 25 536,17€
3.3. Itinérance eaux-vives	CCPN, CCPVG, CATLP	en cours 2018-2025	3 061 960 €	État : Non communique
				Région : Non communiqué
				Département : Non communiqué
				CCPN : 200 050€
				CCPVG : 1 807 310€
				CATLP : 554 600€

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Axe 4. Le développement économique et les services

Actions	Porteur	Calendrier réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires
4.1. Opération Collective de Modernisation	CCPN	en cours 2017-2021 (prolongation jusqu'à fin 2023)	2 931 409 €	État (FISAC) : 224 155€ Région : 79 600€ CCPN : 481 473€ CCI : 9 000€ UPPN et professionnels : 1 000 000€
4.2. Action Collective de Proximité	CCPN, CCVO, CCHB	En cours de définition	En cours de définition	
4.3. Fonds de concours	CCPN	2023-2026	60 000 €	
4.4. Requalification de la friche industrielle Berchon	Investisseur privé	2023-2027	4 200 000 €	État (Fonds friche) : 500 000€ Investisseur privé : 3 700 000€
4.5. Requalification de la friche industrielle Gibert	Mairie de Nay	projet 2025	1 500 000 €	
4.6. Requalification de la friche résidentielle Cantet	Mairie de Nay	projet 2024	2 200 000 €	
4.7. Requalification de la friche commerciale SPAR	Communauté de Communes du Pays de Nay	projet 2025-2027	1 039 534 €	
4.8. Développer le marché de plein vent	Mairie de Nay	en cours 2023-2024	En cours de définition	CCPN (Fonds de concours) : 20 000€ Mairie : en cours de définition

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

Axe 5. Environnement et qualité de vie

Actions	Porteur	Calendrier réalisation	Budget HT	Gouvernance/Partenaires
5.1. Développer le schéma cyclable du Pays de Nay	CCPN	en cours 2023-2025	5 700 000 €	Région, Département, CCPN, Mairie
5.2. Étude mobilités	Mairie	projet 2023-2024	30 900 €	ADEME : 15 450€ Département (crédits PVD) : 9 270€ Mairie : 6 180€
5.3. Création d'un réseau de chaleur	TE64	en cours 2022-2024	1 545 736 €	TE64, CCPN, Mairie
5.4. Élaboration de la stratégie Patrimoine Naturel du Pays de Nay	CCPN	en cours 2023	En régie	CCPN, CEN, CAUE
5.5. Rénovation thermique et structurelle de l'école Jules Ferry	Mairie de Nay	en cours 2021-2023	886 361 €	État (DETR) : 330 835€ Département : 60 000€ Mairie : 495 526€
5.6. Rénovation thermique de l'école maternelle Fontaine d'Argent	Mairie de Nay	projet 2023-2024	180 531 €	État : Mairie :

Vu l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, loi ELAN portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, instaurant les ORT pour permettre aux collectivités locales de porter un projet global de territoire tournée prioritairement vers la revitalisation du centre-ville de l'agglomération,

Vu la décision ministérielle du 20 novembre 2014 nommant la ville de Nay lauréate de l'appel à Manifestation d'intérêt sur les centre-bourgs,

Vu la convention de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire valant OPAH –RU de 2016 à 2022, de la ville de Nay signée le 14 novembre 2016,

Vu la convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » signée le 9 juillet 2020 par la commune de Nay,

Considérant qu'il convient d'adapter par un avenant le contenu de la convention ORT valant convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » à l'avancée des projets communaux et communautaires,

CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le projet d'avenant à la convention cadre valant opération de revitalisation territoriale de la communauté de communes du Pays de Nay – convention cadre petites villes de demain tel que présenté dans le document annexé ;

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le
ID : 064-216404178-20230913-D_2023_045-DE

AUTORISE le Maire à signer l'avenant ;

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA